



Communiqué de presse

Embargo: 22.12.2020, 8h30

13 Sécurité sociale

Bénéficiaires de l'aide sociale en 2019

Le taux d'aide sociale s'est maintenu à 3,2% en 2019

En 2019, 271 400 personnes ont reçu au moins une prestation financière d'aide sociale économique. Le nombre de bénéficiaires s'est réduit par rapport à 2018, alors que le taux d'aide sociale est resté stable à 3,2%. La moitié des personnes soutenues vivent dans une famille comptant des enfants. Les familles monoparentales sont exposées à un risque élevé d'être tributaires de prestations de l'aide sociale. Ce sont-là quelques-uns des derniers résultats de la statistique suisse de l'aide sociale, établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale a diminué de 2800 personnes en 2019 par rapport à l'année précédente. Cela correspond à une baisse de 1,0%. La diminution est observée dans presque toutes les classes d'âges. Le recul du nombre de bénéficiaires poursuit donc la tendance amorcée l'année précédente. Il est cependant trop faible pour influencer sur le taux d'aide sociale au niveau suisse. Cependant le taux d'aide sociale a diminué dans 11 cantons.

La baisse des effectifs s'explique avant tout par la bonne conjoncture et un chômage bas. Cela s'observe dans l'aide sociale, notamment avec la part croissante des dossiers qui ont pu être clôturés suite à une amélioration de la situation d'activité (+0,8 point de pourcentage). À ce stade, la statistique de l'aide sociale ne permet pas encore de tirer des conclusions sur les possibles conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale. Les données pour 2020 ne seront disponibles qu'à fin 2021.

79 200 enfants et adolescents perçoivent une aide sociale

Les personnes mineures forment, en chiffres absolus, l'un des plus importants groupes au bénéfice de l'aide sociale, puisque quelque 79 200 enfants et adolescents sont soutenus par ce type de prestation sociale en Suisse. Ils présentent aussi le risque le plus élevé de dépendre de l'aide sociale par rapport à toutes les autres classes d'âges (taux d'aide sociale des 0 à 17 ans: 5,2%). En règle générale, les enfants et adolescents touchent des prestations financières de l'aide sociale conjointement avec leurs parents. Les familles monoparentales constituent alors le type de structure familiale le plus répandu: 55% de ces enfants et adolescents vivent dans une famille monoparentale et 38% d'entre eux avec leurs deux parents. Les 7% restants vivent dans des institutions, des homes ou d'autres formes de logement.

Une famille monoparentale sur cinq est soutenue par l'aide sociale

La proportion élevée de mineurs vivant dans des familles monoparentales et percevant une aide sociale se reflète aussi dans le risque important auquel cette constellation familiale est exposée dans ce domaine. En Suisse, 21,2% des familles monoparentales avec des enfants mineurs sont tributaires de l'aide sociale.

En revanche, dans le cas des familles biparentales (à savoir deux adultes mariés avec au moins un enfant mineur), le risque de dépendre de l'aide sociale ne s'élève qu'à 1,6%. Il est donc sensiblement inférieur au taux global des ménages comptant des enfants mineurs bénéficiant de l'aide sociale (4,8%).

Intégration relativement élevée sur le marché du travail des familles tributaires de l'aide sociale

Les parents et leur situation professionnelle représentent d'importants facteurs influant sur les conditions dans lesquelles grandissent les enfants et les adolescents bénéficiant de l'aide sociale. 27 600 familles monoparentales au total touchent des prestations financières de l'aide sociale en Suisse. Ces familles monoparentales sont formées dans 93,1% des cas de mères avec leurs enfants, plus de la moitié d'entre elles n'a qu'un enfant (56,2%). Les personnes ayant le droit de garde vivant dans une famille monoparentale assistée par l'aide sociale sont proportionnellement plus souvent actives occupées que les autres bénéficiaires de l'aide sociale: 40,3% d'entre elles exercent une activité professionnelle (à un taux d'occupation généralement faible) et 27,4% cherchent activement un emploi.

14 400 familles biparentales se trouvent à l'aide sociale. Comme pour les familles monoparentales, leur intégration sur le marché du travail est élevée: si l'on considère le statut d'activité cumulé des deux parents, près de deux tiers des familles biparentales à l'aide sociale comptent au moins un parent actif occupé et plus de 88% au moins un parent actif occupé ou cherchant activement un emploi. Dans 14,3% des cas, les deux parents exercent une activité professionnelle. Pour les familles biparentales également, le temps partiel est prépondérant.

L'intégration relativement élevée sur le marché du travail va de pair avec un niveau de formation relativement faible: si l'on tient compte du niveau de formation cumulé des deux parents de familles biparentales, il apparaît que dans 44,6% des cas les deux partenaires ont achevé uniquement la scolarité obligatoire. La part correspondante s'élève à 63,9% pour les mères et à 57,7% pour les pères. Au sein des familles monoparentales, 53% des personnes ayant le droit de garde n'ont pas de formation postobligatoire. Ces parts sont plus élevées que celles observées pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale de 25 à 64 ans (47%). La formation constitue un facteur de risque pour les parents de familles monoparentales et biparentales.

Recul du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale dans le domaine de l'asile

Dans le domaine de l'asile, le taux d'aide sociale pour 2019 s'élève à 86,6% (2018: 89,6%). Le nombre de demandes d'asile déposées en 2019 était sensiblement plus faible que les années précédentes (-6,5%¹). À quoi s'ajoute que le nombre de requérants d'asile attribués aux cantons a diminué avec l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019 de la procédure d'asile accélérée dans les centres fédéraux. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'asile tributaires de l'aide sociale pris en compte dans la statistique a diminué de 36%. Ce nombre ayant diminué plus fortement que la population de référence (-33%), le taux d'aide sociale de ce groupe de personnes a baissé de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (2019: 89,8%; 2018: 93,0%).

Dans le domaine des réfugiés, le taux d'aide sociale pour 2019 s'élève à 86,5% (2018: 85,1%). Les mesures d'intégration et l'accès facilité au marché du travail pour les réfugiés reconnus ou au bénéfice

¹ Source SEM: <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/uebersichten.html>

d'une admission provisoire ont entraîné une hausse relativement élevée de la part des bénéficiaires de l'aide sociale exerçant une activité professionnelle dans le domaine de l'asile (2019: 27,3%; 2018: 23,0%). Reste que le revenu du travail de ces personnes ne suffit pas pour se passer de l'aide sociale.

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale

Conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale

Le monitoring de la Conférence suisse des institutions d'action sociale peut donner une idée des conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale: www.csias.ch > *Thèmes* > *Crise du coronavirus* > *Monitoring nombre de dossiers*. Au début de la crise du coronavirus, une légère augmentation du nombre de cas a été constatée dans l'ensemble du pays. Les chiffres les plus récents montrent que le nombre de cas est au même niveau que l'année précédente. À ce stade, la statistique de l'aide sociale de l'OFS ne permet pas encore de tirer des conclusions sur les possibles conséquences de la crise du COVID-19 sur l'aide sociale. Les données pour 2020 ne seront disponibles qu'à fin 2021.

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale comprend trois volets, à savoir:

L'aide sociale économique

La statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique fournit des informations sur l'aide sociale, qui sont comparables aux niveaux national, cantonal et communal. Elle a été mise sur pied en étroite collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Ses résultats sont disponibles pour tous les cantons depuis 2005 et se basent sur une enquête exhaustive depuis 2009. L'aide sociale économique est financée uniquement par les cantons et les communes.

L'aide sociale dans le domaine des réfugiés (SH-FlüStat)

La statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés est réalisée par l'OFS sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Les données des groupes de bénéficiaires suivants sont collectées dans le cadre de cette enquête depuis 2009: les réfugiés ayant obtenu l'asile (B) depuis au moins cinq ans et les réfugiés admis provisoirement (F) qui sont en Suisse depuis tout au plus sept ans. La méthodologie est la même que pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine des réfugiés conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

L'aide sociale dans le domaine de l'asile (SH-AsylStat)

Les données sur les requérants d'asile bénéficiaires de l'aide sociale (livret N) et sur les personnes admises provisoirement (livret F) en Suisse depuis sept ans au maximum sont collectées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. L'OFS a reçu pour mandat du SEM d'établir cette statistique selon la même méthodologie que la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Le relevé a été réalisé pour la première fois en 2016. La Confédération verse des indemnités forfaitaires aux cantons pour l'aide sociale dans le domaine de l'asile conformément à la loi sur l'asile (art. 88, al. 3).

Différences entre les taux d'aide sociale

Le taux de l'aide sociale économique se réfère au nombre de bénéficiaires dans la population résidente permanente (STATPOP), alors que celui établi dans les domaines de l'asile et des réfugiés exprime la part de bénéficiaires dans ces deux groupes de population calculée à partir des indications provenant du Système d'information central sur la migration (SYMIC). C'est pourquoi les valeurs ne sont pas directement comparables (des informations plus détaillées sur la méthodologie peuvent être consultées à l'adresse ci-dessous):

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/4442455/master>

Renseignements

Marc Dubach, OFS, section Aide sociale, tél.: +41 58 463 65 78, e-mail: marc.dubach@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions:

«Bénéficiaires de l'aide sociale en 2019», numéro OFS: 767-1900
Commandes de publications: tél. +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0379
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch
Le site de l'OFS: www.statistique.ch

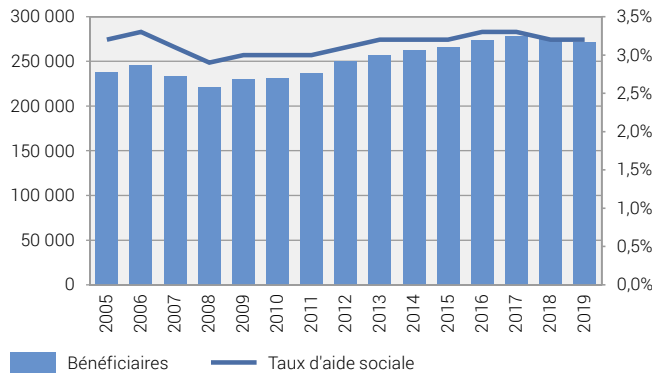
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Ce communiqué de presse a été remis trois jours ouvrables avant sa publication officielle à la Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS), à la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour leur permettre de remplir leurs tâches.

Nombre de bénéficiaires et taux d'aide sociale, de 2005 à 2019

G1

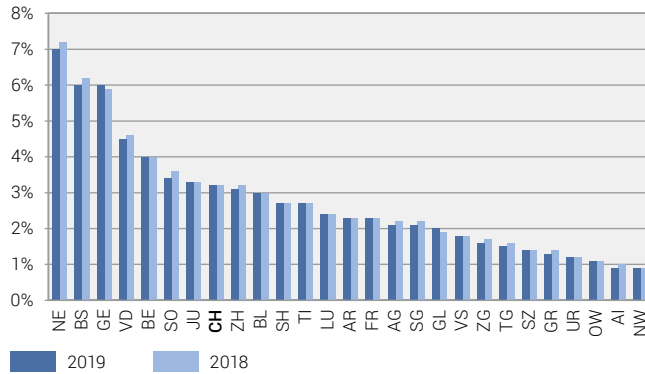


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

Taux d'aide sociale économique par canton, en 2018 et en 2019

G2

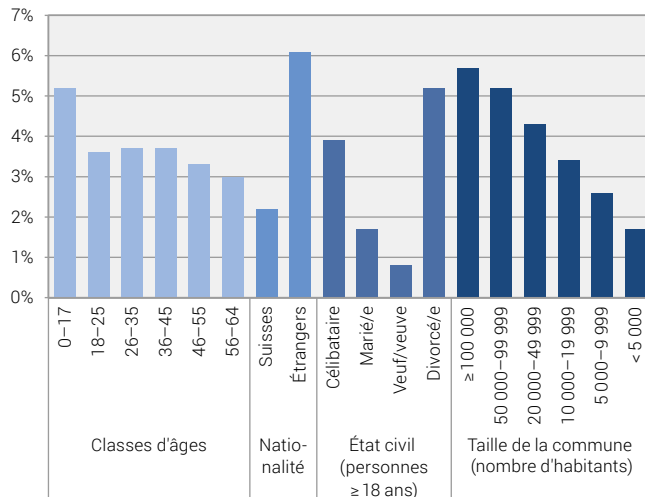


Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020

Taux d'aide sociale selon l'âge, la nationalité, l'état civil et la taille de la commune, en 2019

G3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2020